

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 FEVRIER 2021

Nombre de conseillers élus : 15 **Sous la Présidence du Maire Jean COMBELLES,**

Conseillers en fonction : 15

Membres Présents :

Mmes BOLOT Hélène, BRUNDU-REMY Isabelle, COLLET Nicole,
DAAB Sandra, DECAMUS Sophie, LAUER Martine.

M.M. ANCIEN Stéphane, FAVRE Christian, MOSCATO Georges,
SCHARFF Christophe, THOMAS Julian.

Conseillers présents : 12

Procuration : 2

M. LECLAIRE Fabrice donne procuration à FAVRE Christian,
M. RAJAONARISON Michel donne procuration à ANCIEN
Stéphane.

Membres absents excusés :

Mme HEITZ Daphné, M. LECLAIRE Fabrice,
M. RAJAONARISON Michel.

Date de la convocation :

12 février 2021

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BRUNDU-REMY.

Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2020

Monsieur le maire donne lecture du procès-verbal et demande s'il y a des observations, aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Reconduction de la semaine de quatre jours pour les écoles de VAUX

A la demande de l'Inspection Académique et cela pour une durée de trois ans, la commune doit se prononcer par vote sur cette reconduction. Celle-ci ayant déjà été adoptée en 2018 à la demande des

parents et des institutrices. La semaine et les horaires se décomposent comme suit : Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 8H15 à 11H45 et de 13H30-16H00.

Résultat : Reconduction jusqu'en 2024 avec 12 voix « POUR » et 2 « Abstentions »

Agrément pour le service civique

Mise à disposition d'une personne de moins de 26 ans afin d'effectuer des missions citoyennes spécifiques. Dans le cadre des activités de la commune, la fiche retenue serait : « Ambassadeur de l'éducation pour tous » Sa fonction s'exercerait essentiellement au niveau du périscolaire et des enfants.

Toutefois, ce principe de travail ne permet pas le remplacement du salarié en place.

L'objectif étant d'apporter une aide à Isabelle, actuellement seule à gérer les enfants en garderie et aux moments des repas.

Le coût par mois : 473 euros par l'État. La commune débourserait : 107,58 euros plus le repas de midi sur quatre jours.

Le projet doit être déposé au plus tard en Juin pour espérer une embauche en septembre.

Résultat : 13 voix pour mettre en place un dossier et 1 abstention

Acter l'embauche de M. SAHIN Jordan en Contrat Aidé

Poste pourvu afin de seconder Sylvain, seul employé communal. L'agent fait 35 heures par semaine sur une durée de 11 mois, son contrat prendra fin en décembre 2021. CDI éventuellement renouvelable.

Résultat : 14 voix « POUR »

Acter l'embauche d'un saisonnier par un agent non titulaire et saisonnier

Pour pallier l'absence d'un agent communal, la mairie souhaite mettre en place un contrat pour embaucher un saisonnier en remplacement de l'agent absent.

Résultat : 14 voix « POUR ».

DIVERS

- Scolaire et périscolaire

Malgré l'absence de Mme SEGHI, maîtresse de la maternelle, l'école n'a jamais fermé grâce à diverses remplaçantes.

En élémentaire une classe supplémentaire devrait ouvrir en Septembre avec une quinzaine d'enfants par classe. Pas de contreparties ou d'aménagements demandés comme la fusion des écoles par exemple, un moment envisagé.

A savoir qu'une des prérogatives du maire est de laisser ouverte ou fermer une école.

- La garderie périscolaire communale

Une réflexion va être menée pour tenter une refonte complète du Périscolaire, également due par l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Il est à noter qu'1/6ème du budget de la commune est alloué à la jeunesse : collège-maternelle et élémentaire-transport-périscolaire-voyage.

- La situation sanitaire

Couvre-feu maintenu à 18H et port du masque obligatoire sur toute la Moselle.

-Sécurisation de la RD6 et arrêt de bus

Route accidentogène. Plusieurs idées ont été émises pour limiter sa dangerosité telles que :

A proximité de l'arrêt de bus, installation d'un passage piéton à détection qui s'allume si une présence est détectée, son coût serait de 20 000 euros. Terre-plein au milieu de la chaussée afin de traverser en deux

fois. Divers aménagements de la route afin de diminuer la vitesse trop excessive sur ce tronçon tels : rétrécissement de la chaussée, rond-point, ralentisseurs.... Avec un coût plus ou moins important pour la commune, actuellement. Mais, à partir du 1^{er} Juin 2021, la portion RD6 sur la commune de Vaux sera gérée par Metz Métropole ainsi que les dépenses inhérentes aux différents travaux sollicités pour rendre cette route plus sécurisée.

-Stationnement et vitesse

Projet qui devrait se concrétiser, en concertation avec le service mobilité de Metz Métropole dans les prochaines semaines avec marquages au sol d'emplacements de parking et d'aménagements, en commençant par le bas du village. L'objectif étant de sécuriser les piétons qui sont obligés de marcher sur la route car les trottoirs sont occupés par les voitures. Nécessité de réduire la vitesse, qui de l'avis général est toujours excessive. De ce fait, proposition de poursuivre la limitation à 30 km/h dans tout Vaux. Le haut du village qui manque de places devrait voir l'implantation de places de parking à l'endroit : «jeu de quilles». Reste à trouver d'éventuels terrains afin de désengorger le stationnement dans le village.

Informations diverses

- Collectif Citoyen : Proposition qu'une ou deux personnes du collectif assiste au prochain conseil municipal qui aura lieu le 19 MARS à 20H00.

Séance levée à minuit